

SAUVEGARDEZ VOTRE PATRIMOINE GRÂCE A NOTRE LABEL!



La **FONDATION DU PATRIMOINE**, organisme privé indépendant, a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique.

Son but est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine local.

La **FONDATION DU PATRIMOINE** s'attache, plus particulièrement, à identifier et préserver le patrimoine non protégé par l'Etat.

La **FONDATION DU PATRIMOINE** est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale.

PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, bénéficiez d'aides fiscales ou de subventions



Saint-Georges-des-7-Voies



Fontaine Guérin



Saumur

La Fondation du patrimoine, grâce à son label, permet à un propriétaire privé de bénéficier :

- ◆ d'un **soutien personnalisé** et de **conseils d'experts**
- ◆ de **déductions fiscales ou de subventions** pour des travaux d'entretien, de restauration et de conservation

Le public concerné

Tout propriétaire privé souhaitant restaurer un bien immobilier habitable ou non, présentant un intérêt patrimonial et **non protégé au titre des Monuments historiques** : fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, pigeonniers, lavoirs, fours à pain, moulins...

Les travaux

Les travaux doivent concerner des **éléments bâtis extérieurs** (toitures, charpentes, façades, menuiseries), réalisés dans les règles de l'art et ne pas avoir commencé.

Vous êtes imposable : label ouvrant droit à déductibilité fiscale et subvention

- ◆ Si l'immeuble ne produit pas de recettes, vous pouvez déduire du revenu global 50% ou 100% du montant des travaux
- ◆ Si l'immeuble est donné en location, vous pouvez déduire des revenus fonciers 100% du montant des travaux sans application du seuil de 10 700 euros pendant 5 ans

Une **subvention complémentaire de 1%** du montant des travaux est accordée aux propriétaires labellisés.

Vous êtes non imposable : label ouvrant droit à subvention

La Fondation du patrimoine peut attribuer à un propriétaire non imposable, ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300 euros avant application des déductions, réductions ou crédits d'impôt, un label sans incidence fiscale sous forme d'une subvention, lui permettant de réaliser des travaux de qualité.

